

ALLOCUTION DE ALAIN DUBOIS

«PASSEZ À L'ACTE! 1815, DAS WALLIS UND DIE SCHWEIZ»

1. Le Valais et la Suisse – un destin tout tracé ?

Le 4 août 1815, les députés Gaspar Eugène Stockalper et Michel Dufour signent solennellement à Zurich l'acte de réunion du Valais à la Confédération. Le Valais devient officiellement le « vingtième des Etats de la Suisse ». S'il nous paraît aujourd'hui évident, le choix de la Suisse n'a pourtant pas toujours été perçu comme tel et apparaît au final comme une solution parmi d'autres. C'est ce qu'entend rappeler l'exposition «Passez à l'Acte! 1815, Das Wallis und die Schweiz», qui explore, entre autres, les relations nouées par le Valais avec ses voisins du Moyen Age à la fin de l'Ancien Régime.

2. Une première exposition commune aux trois institutions du Service de la culture

Présentée dans le nouvel écrin des Arsenaux, l'exposition « Passez à l'Acte ! 1815, das Wallis und die Schweiz » constitue la première exposition réalisée conjointement par les Archives de l'Etat du Valais, la Médiathèque Valais et les Musées cantonaux; en ce sens, elle témoigne de la volonté des trois institutions du Service de la culture de renforcer leur collaborations dans des domaines voisins. Conçue par un groupe de travail interdisciplinaire placé sous la direction de l'archiviste Denis Reynard, l'exposition s'organise en trois parties. La seconde partie, qui en constitue le cœur, met en lumière l'acte de réunion du Valais à la Confédération et le renouvellement du Pacte fédéral qui en découle, et rappelle la période troublée qui les a précédés. Elle est encadrée par une première partie centrée sur les relations entre le Valais et ses voisins du Moyen Age à la fin de l'Ancien Régime et par une troisième partie consacrée aux commémorations de 1915, 1965, 1990 et 2015. L'exposition propose ainsi au public de découvrir ces thématiques à travers une sélection représentative de documents d'archives, d'objets, de publications et de coupures de presse.

Le public peut également prolonger sa visite en ligne, en parcourant l'exposition virtuelle réalisée pour l'occasion et accessible à l'adresse www.vallesiana.ch/patrimoine/passez-acte-34.html. Plusieurs visites guidées et soirées thématiques sont par ailleurs proposées jusqu'au 31 octobre (programme disponible à la même adresse).

3. Les relations du Valais avec ses voisins du Moyen Age à nos jours

L'exposition retrace en cinq pôles les relations du Valais avec ses voisins du Moyen Age à nos jours. Elle permet ainsi de mettre en évidence les permanences et les lignes de fracture dans des relations tantôt solides et amicales, tantôt difficiles voire hostiles.

Les trois premiers pôles de l'exposition proposent une analyse des relations diplomatiques, politiques, économiques et militaires tissées par le Valais avec ses voisins immédiats durant tout le Moyen Age et l'Ancien Régime:

- Berne et les Confédérés. Face à l'expansion de la Savoie, qui arrive aux portes de Sion à la fin du XIII^e siècle, le Valais se tourne résolument vers Berne et les Confédérés. C'est dans cette perspective que l'évêque de Sion Henri I^{er} de Rarogne conclut le 17 juillet 1252 un accord qui garantit une aide réciproque en cas de conflit et règle les cas de litiges entre les ressortissants des deux territoires :
- Les cantons catholiques. La Réforme provoque une fracture confessionnelle au sein de la Confédération entre cantons catholiques et cantons protestants. Partenaire stratégique qui assure la surveillance des cols alpins
 vers le sud, le Valais est courtisé à la fois par les deux parties. Sachant habilement ménager ses intérêts, en suscitant parfois l'incompréhension de
 ses alliés, il renouvelle à la fois ses alliances avec Berne et conclut des traités avec les cantons catholiques durant tout l'Ancien Régime;
- La France, la Savoie et Milan. Conséquence de la défaite de Marignan, l'alliance avec la France permet au Valais d'obtenir la protection d'un puissant voisin et de s'assurer l'approvisionnement en sel et le versement de pensions en échange de la mise à disposition de troupes capitulées dans le cadre du service étranger. C'est la substance des conditions négociées dans les différents traités, dont celui de 1657 qui porte la signature autographe de Louis XIV. Si elles restent tumultueuses durant tout le Moyen Age, les relations avec la Savoie, pour leur part, se régularisent avec la signature du traité de Thonon en 1569, qui fixe les frontières définitives du futur canton du Valais dans la région du Chablais. Quant aux relations entre le Valais et le duché de Milan, elles sont avant tout guidées par la volonté de maintenir de bonnes relations commerciales à travers le col de Simplon. En ce sens, l'alliance conclue en janvier 1495 avec le duc Ludovic le Maure est emblématique.

Ces trois pôles montrent ainsi l'image d'un Etat à part entière pragmatique et à la fois soucieux de sauvegarder son indépendance et de défendre ses intérêts politiques, économiques et militaires face à ses voisins, aussi puissants soient-ils.

Le Valais de 1798 à 1815

Le quatrième pôle présente la période troublée qui s'étend de l'éphémère République valaisanne en 1798 à la signature de l'acte de réunion du Valais à la Confédération le 4 août 1815, et qui voit se succéder six régimes politiques différents dont la République indépendante (1802-1810), le Département du Simplon (1810-1813) ou encore la Transition (1813-1815). Cette période est avant tout marquée par un homme, Napoléon, dont le destin scelle finalement le sort d'un Valais réuni à la Confédération suisse.

Les enjeux des commémorations – un siècle de mise en scène (1915-2015)

Le cinquième et dernier pôle de l'exposition s'intéresse aux commémorations officielles de l'entrée du Valais dans la Confédération. Un fil rouge paraît les guider : l'oscillation constante entre la volonté d'exalter le passé commun et la volonté de se tourner vers l'avenir avec espoir. C'est ainsi qu'à chaque fois, mais dans des styles et des perspectives différentes, publications, réceptions, discours, cortèges et manifestations culturelles mettent en exergue ces deux faces d'une même médaille.

4. En guise de conclusion - Le Valais et la Suisse de 1815 à nos jours

Dès le début du XIX^e siècle, le Valais veille constamment à limiter l'ingérence de la Confédération, en invoquant le respect du fédéralisme, les valeurs conservatrices et l'attachement au catholicisme. La première rupture des relations entre le Valais et la Confédération intervient en 1847, lorsque le Valais adhère à l'alliance secrète du Sonderbund qui voit les cantons catholiques s'armer pour sauvegarder la religion catholique et la souveraineté cantonale. Par la suite, les autorités valaisannes subissent tant les constitutions de l'Etat fédéral radical (1848, 1874) que la législation fédérale concernant le droit, l'économie, l'organisation militaire, l'instruction publique, la protection contre les crues ou l'utilisation des ressources naturelles (forêts, cours d'eau, territoire...).

De même, après 1945, la politique commerciale fédérale de libre-échange pénalise l'agriculture du Valais et la législation fédérale, bien qu'assortie de généreuses subventions, devient toujours plus contraignante pour les exécutifs du canton et des communes en matière d'épuration des eaux, d'aménagement du territoire, de vente immobilière aux étrangers, d'environnement ou de transports.

Par contre, les guerres mondiales de 1914-1918 et 1939-1945, avec leurs mobilisations contribuent à intégrer le Valais dans la Confédération. La défense de la Suisse passe aussi par le renforcement du patriotisme et le paysan de montagne devient le prototype du vrai Suisse. Le Valais se reconnaît dans ces valeurs et ses hommes politiques, à l'exemple de Joseph Escher – qui est le premier conseiller fédéral du Valais en 1950 –, participent au gouvernement de la Suisse.